



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. n°5 – 12 janvier 2026

Présent(e)s : Mmes. Celine DIETENBECK, Marie DIDIENNE, Laurence LEMARCHAND, Christelle SCHMITT, Blandine LE FRANC-LEHNEN, Marion ZANGER

MM. Alain KLEIN, Gilles LIX, Xavier OBERNESSER, Armand KOST, Yann MONTAGNE, et Jean-Marc SCHNELL

Invités : Mme. Doriane DJELOU

MM. Léo IOANNOU, Ishan MEYER

Le Président **Yann MONTAGNE** ouvre la séance en saluant les membres du Bureau présents et en souhaitant la bonne année.

Il présente ensuite l'ordre du jour de la séance, articulé autour des points suivants :

1. Approbation des PV et BOI
2. Actualités des Commissions

I. Approbation des PV et BOI

- BOI n°24 du 10/12/2025 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°25 du 17/12/2025 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°26 du 23/12/2025 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°27 du 07/01/2026 **approuvé à l'unanimité**

2. Actualités des Commissions

- Commission Sportive Jeunes

Christelle SCHMITT informe le Bureau de deux problématiques rencontrées dans le cadre du Championnat Interdépartemental, notamment concernant le temps de jeu et le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match.

Après échanges et concertation avec le CD68 Basket, une harmonisation des règlements a été décidée afin d'assurer une meilleure cohérence sportive entre les deux départements.

Il a ainsi été validé :

- le passage du nombre de joueurs autorisés sur la feuille de match de 10 à 12,
- la modification du temps de jeu, passant de 4 x 8 minutes à 4 x 10 minutes.

Jean-Marc SCHNELL souligne par ailleurs une disparité persistante entre les indemnités des arbitres officiels du CD67 et celles pratiquées par le CD68, sujet qui devra faire l'objet d'une réflexion ultérieure.

Marie DIDIENNE présente ensuite un récapitulatif des engagements pour la phase aller, faisant état de :

- 612 équipes engagées au total,
- dont 546 équipes dans les catégories U11 à U18,
- 36 équipes en championnat interdépartemental,
- et 30 équipes en championnat régional.

Elle informe également le Bureau que l'e-marque U11 - V3 ne sera pas déployée cette saison, celle-ci s'avérant difficilement applicable au format et aux contraintes du championnat U11 du CD67.

- Commission de contrôle et de brûlage

Armand KOST indique que les opérations de contrôle sont actuellement en cours et se déroulent dans des conditions normales.

Deux dossiers ont toutefois fait l'objet d'un recours :

- Dossier Bischwiller DM3 : Problème de brûlage constaté, après délibération, le Bureau procède à un vote et décide l'application d'une sanction sur le premier match concerné.
- Dossier Eschau DF U18 : Problème de brûlage également signalé mais le recours ayant été déposé hors délais, le dossier est classé sans suite.

- Commission des Officiels (CDO)

Jean-Marc SCHNELL fait un retour sur une demande de rapport d'arbitre récemment examinée. Après analyse, les faits rapportés ont été confirmés et le club concerné présumé mis en cause en sera informé.

- Commission Sportive Seniors et U21

Marie DIDIENNE informe le Bureau qu'une réflexion est actuellement menée sur l'organisation des finales départementales, notamment en ce qui concerne leur format et leur logistique.

Elle précise également que la phase aller est désormais achevée et que les contrôles réglementaires se poursuivent conformément au calendrier établi.

Aucun autre point n'étant évoqué, le Président lève la séance à **19h10** en remerciant les membres présents.

La Secrétaire Générale,
Blandine LE FRANC-LEHNEN



Le Président,
Yann MONTAGNE

